



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 035/CENI/2022

L'Assemblée Plénière de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), informe l'opinion nationale qu'elle a été notifiée en date du 14 octobre 2022 de l'ordonnance du Conseil d'Etat lui ordonnant de suspendre la décision n° 040/CENI/AP/2022 du 22 septembre 2022 portant convocation de la reprise de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de la province du Maniema.

La CENI prend acte de l'ordonnance n° ROR 509 du 14 octobre 2022 du Conseil d'Etat. Par conséquent, elle annonce la suspension jusqu'à nouvel ordre du calendrier de la reprise de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur de la province du Maniema par sa décision n° 041/CENI/AP/2022 du 17 octobre 2022.

Fait à Kinshasa, le **17 OCT 2022**

Pour le Rapporteur empêché,

Aggée AJE MATEMBO TOTO
Questeur

